

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2003

PRESENTS : MM. BOYER – LEROUGE – MERCIER – BRUEZ – CARPENTIER – FOULET – WIART – CUVILLIER - LAUDE

MMes CACHEUX – BRANCAR T – DEREIGNAUCOURT - CATTIAUX

ABSENTS EXCUSES : Mme COQUART - Mr THUIN

1°) Embauche d'un CES

Suite à l'appel de candidatures pour l'embauche d'un contrat emploi solidarité, deux personnes ont postulé pour ce poste. Le Conseil Municipal, après délibération, a décidé d'embaucher Monsieur Hugues DE SAINT AUBERT.

2°) Rémunération des emplois-jeunes

Suite à une mauvaise interprétation des textes relatifs à l'application des 35 heures, il s'avère que la rémunération des employés sous contrat « emploi-jeune » est erronée et se traduit par un trop payé. En effet, la loi stipule que les employés passés aux 35 heures doivent recevoir un salaire mensuel au moins égal au SMIC en vigueur à la date de passage aux 35 heures, sinon ils ont droit à un complément différentiel de salaire. Le SMIC sera revalorisé chaque 1^{er} juillet de façon à ce que le 1^{er} juillet 2005 le complément différentiel soit égal à zéro.

En ce qui nous concerne, le salaire qui aurait dû être payé s'établit comme suit :

- Au 01/07/02 : $6€83 \times 151 \text{ h } 67 = 1\,035,91 \text{ €} + \text{complément différentiel de } 91€32 = 1\,127,23 \text{ €}$
- Au 01/07/03 : $7€19 \times 151 \text{ h } 67 = 1\,090,51 \text{ €} + \text{complément différentiel de } 36€72 = 1\,127,23 \text{ €}$

Or, il a été payé :

- Au 01/07/02 : $6€83 \times 169 \text{ h} = 1\,154,27 \text{ €}$
- Au 01/07/03 : $7€19 \times 169 \text{ h} = 1\,215,11 \text{ €}$

D'où un trop payé du 01/07/02 au 30/09/03 de 588,12 € (3 857,81 Frs)

Le conseil décide de ne pas recouvrer le trop payé compte tenu qu'il s'agit d'une erreur qui n'est pas imputable aux employés. Il demande que le salaire soit bloqué à hauteur de celui actuellement payé jusqu'au moment où la valeur du SMIC horaire x 151 h 67 soit égal à 1 215,11€. Des renseignements seront pris à la préfecture pour connaître la légalité de cette décision.

3°) Règlement pour le dépôt rue de Marquion

Etablissement d'un règlement (arrêté municipal) pour le dépôt situé rue de Marquion à savoir que seront autorisés uniquement les dépôts de branchages, tonte, fer et bois. Sanction en cas de non-respect : amende de 150 € ou enlèvement des déchets aux frais du contrevenant. Pose d'un panneau indiquant ce règlement et les horaires d'ouvertures.

4°) Illuminations de Noël

Pour les fêtes de fin d'année, installation des illuminations de Noël sur la façade de la Mairie et de la Poste. De plus, l'arbre de Noël situé sur la place sera décoré par les enfants des écoles et des sapins seront mis à l'entrée de chaque groupe scolaire.

5°) Réglementation du stationnement parking salle polyvalente

Limitation de l'accès au parking de la salle polyvalente en le réservant uniquement à ces utilisateurs. Un arrêté municipal sera pris au cas où les nuisances ne cesseraient pas.

6°) Salle communale : location à l'association « Langage et découverte »

Le conseil municipal fixe le tarif de la location de la salle à l'association « Langages et découvertes » à 100 € par année scolaire.

7°) Bulletin municipal 2004

Grâce aux annonceurs (communaux et extérieurs) le bulletin municipal va pouvoir être édité comme les années précédentes sans aucune charge financière pour la commune. Les conseillers municipaux sont invités à faire part des sujets qu'ils souhaitent voir évoquer.

8°) Divers :

- Location du presbytère

Le maire informe le conseil municipal que la fin des travaux est prévue pour le 8 décembre 2003. Des affiches indiquant que les dossiers de demande de location des logements sont disponibles à la mairie, seront déposées chez les commerçants et affichées dans les panneaux d'affichage de la mairie.

- Création d'une nouvelle association :

Le maire informa le conseil que l'association « Mémoire et Patrimoine de Bourlon » vient d'être créée. Son siège social est à la mairie.

Membres de l'association : M. Denis BRANCART (Président) ; M. René CUVILLIER ; M. Xavier BRUEZ ; M. Eric TATINCLAUX ; M. Thierry COUVREUR ; M. Serge LEPAN et Mme Agnès BRANCART.

D'autre part, cette association, en collaboration avec l'association du Tank de Flesquières, organise une exposition à la salle polyvalente du 21 novembre 2003 au 24 novembre 2003.

A cette occasion, diverses manifestations seront organisées :

- * le 21/11/03 : 20 h : concert de Gospel en l'Eglise de BOURLON
A l'issue, vernissage de l'exposition à la salle polyvalente
- * le 22/11/03 : de 14h à 18 h : exposition dans la salle polyvalente
à partir de 17h30 conférence sur Wilfried Owen

- demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Le maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les dégâts causés par la canicule a été déposée auprès de la préfecture.